BARÈME D'HONORAIRES

BAILLE IMMO
SAS au capital de 10 000€ - RCS MARSEILLE PROVENCE
Siège social : 46 BD BAILLE 13006 MARSEILLE
Tel : 04 91 22 28 28 - Courriel : marseille6@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 16/10/2026

Honoraires de transaction :

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
Garage/Place de parking	2500€	3000€
De 0 à 75 000 €	5000€	6000€
De 75 001€ à 130 000€	6.67%	8%
De 130 001€ à 180 000 €	5.83%	7%
De 180 001 à 350 000 €	5%	6%
Plus de 350 000 €	4.16%	5%

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Cas particulier :

Vente interactive : Les honoraires au titre d'un mandat commercialisé en vente interactive seront obligatoirement à la charge du vendeur

Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat:

- Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.

Autres prestations

Avis de valeur : 200 € à la charge du (vendeur / non facturé dans le cadre d'un mandat de vente confié à l'agence).

État des risques et pollution (ERP) : 30 € à la charge du vendeur

professionnelle

Honoraires LOCATION– Barème à compter du 13 Octobre 2026

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 6 juillet

	Charge bailleur	Charge locataire
Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail	10 € TTC / m² de surface habitable En zone tendue	10 € TTC / m² de surface habitable En zone tendue
État des lieux d'entrée	3 € TTC / m² de surface habitable	3 € TTC / m² de surface habitable
Entremise et négociation	150 € TTC pour les biens de moins de 30m²	

Honoraires pour les autres types de baux :

	Charge bailleur	Charge locataire
Bail d'habitation (hors résidence principale)	8.33% HT du loyer annuel, soit 10% TTC Frais de renouvellement du bail : 200 €	8.33% HT du loyer annuel, soit 10% TTC Frais de renouvellement du bail : 200 €
Bail professionnel	8.33% HT du loyer annuel, soit 10% TTC Frais de renouvellement du bail : 200 €	8.33% HT du loyer annuel, soit 10% TTC Frais de renouvellement du bail : 200 €
Bail commercial	8.33% HT du loyer annuel, soit 10% TTC Frais de renouvellement du bail : 200 €	8.33% HT du loyer annuel, soit 10% TTC Frais de renouvellement du bail : 200 €
Bail stationnement (parking, garage…)	200 € TTC	200 € TTC
Autre :		

Honoraires d'état des lieux de sortie :

	Charge bailleur	Charge locataire
Etat des lieux de sortie bail nu	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 250 € TTC	
Etat des lieux de sortie bail meublé	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 300 € TTC	
Etat des lieux de sortie bail commercial ou professionnel	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 300 € TTC	
Etat des lieux de sortie stationnement	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 300 € TTC	
Etat des lieux via commissaire de justice	Frais partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire	Frais partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire

Autres prestations :

Avis de valeur locative : non facturé

État des risques et pollution (ERP) : 30 € à la charge du bailleur

Permis de louer (dossier et visite sur place) : 150 € à la charge du bailleur

N° TVA intra-communautaire : FR88109776930 – Titre(s) professionnel(s) : Agent immobilier et administrateur de biens – Carte(s) professionnelle(s) n CPI1310202600000132 délivrée(s) par la CCI de MARSEILLE PROVENCE 9 CANEBIERE 13001 MARSEILLE – Activité(s) : Transaction- Gestion- Garantie financière Allianz IARD , 1 Cours Michelet, CS 30051, 92076 Paris La Défense Cedex - NE DOIT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.*(*) cf votre carte professionnelle*

Gestion locative – Barème à compter du 13/10/2026

Agence Laforêt 13006
Annexe au mandat de

FAVORIZ

Prestations initiales :	8 % TTC
Etablissement et envoi des avis d'échéances et quittances de loyer	✓
Quittancement et gestion des encaissements de loyer, charges et dépôt de garantie	✓
Etablissement et envoi des comptes rendus de gestion	✓
Révision du montant des loyers en fonction de l'évolution des indices de référence	✓
Contrôle des attestations d'assurance et contrats d'entretien du locataire	✓
Régularisation des charges annuelles	✓
Etat des lieux et décompte de sortie	✓
Rédaction d'actes (avenant, renouvellement des baux)	✓
Vérification de l'état du bien géré à chaque remise en location	✓
Commande et suivi des diagnostics techniques obligatoires (Hors frais de diagnostics)	✓
Gestion et suivi des congés locataires/mandant (Hors frais de commissaire de justice pour les congés mandant)	✓
Gestion des impayés/dégradations/non-respect des obligations (Relances simples et courrier recommandé, hors frais de procédure)	✓

Prestations annexes :	
Extranet (visibilité du compte bailleur et mise à dispo de documents)	✓
Gestion technique travaux bailleur inférieurs à 300 € : faire exécuter et suivre les travaux	✓
Gestion et suivi des sinistres : Déclaration, devis, suivi travaux, indemnisation	✓
Règlement des charges de copropriété (sous réserve de fonds disponibles)	✓
Règlement des factures et taxes diverses (sous réserve de fonds disponibles)	✓
Visite conseil (pré état des lieux de sortie)	✓
Gestion technique travaux bailleur € : faire exécuter et suivre les travaux	✓
Etablissement du document d'aide à la déclaration des revenus fonciers (monopropriété et SCI sur devis)	**60 €**
Suivi administratif spécifique (reprise en gestion, sortie de gestion, relogement...)	✓
Représentation commission départementale de conciliation (préparation dossier + audience)	✓
Permis de louer (constitution dossier et visite sur place)	**150 €**
Monopropriété : visite des parties communes (fréquence à déterminer au mandat)	✓

Nos produits d'assurances :	
Assurance contre les risques locatifs (loyers impayés et détériorations immobilières) y compris frais d'intermédiation de X %	**2.5 %**
Assurance propriétaire non occupant (PNO)	**99 €**
Assurance multirisques habitation locataire (MRH)	

* % TTC facturé sur la totalité des encaissements, le cout du pack est à la charge du mandant. Tous les tarifs indiqués sont TTC